



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quinzième session
Rome, 22-23 avril 2002

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE
LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objectif:
 - i) d'informer le Conseil d'administration sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et la participation du FIDA à cette Initiative;
 - ii) de solliciter l'approbation du Conseil d'administration concernant l'inclusion d'un nouveau pays, l'Éthiopie, parmi les pays bénéficiant d'un allègement de la dette en vertu de l'Initiative;
 - iii) de demander au Conseil d'administration d'approuver le transfert au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette ("Fonds fiduciaire") des montants nécessaires au financement du coût prévu des engagements du FIDA au titre de l'Initiative en 2002 et 2003, au fur et à mesure des besoins;
 - iv) de donner au Conseil d'administration les informations les plus récentes sur les efforts déployés par le FIDA pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires destinées à contribuer au financement de sa participation à l'Initiative.

**II. SITUATION EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE
POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE**

2. **Estimation actualisée des coûts.** Comme le montre le tableau 1, le coût total de l'Initiative, exprimé en valeur actuelle nette (VAN) de 2000 s'élève actuellement à 33,2 milliards de dollars des États-Unis (USD) (ou à 41,6 milliards de USD si l'on inclut le Libéria, la Somalie et le Soudan). Une importante contribution au financement de ce coût sera apportée par les créanciers bilatéraux, et plus particulièrement par le Club de Paris (dans lequel la France joue de longue date un rôle synergique), fortement soutenus par un certain nombre d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**Tableau 1: Estimations actualisées du coût total de l'Initiative
(en milliards de USD)**

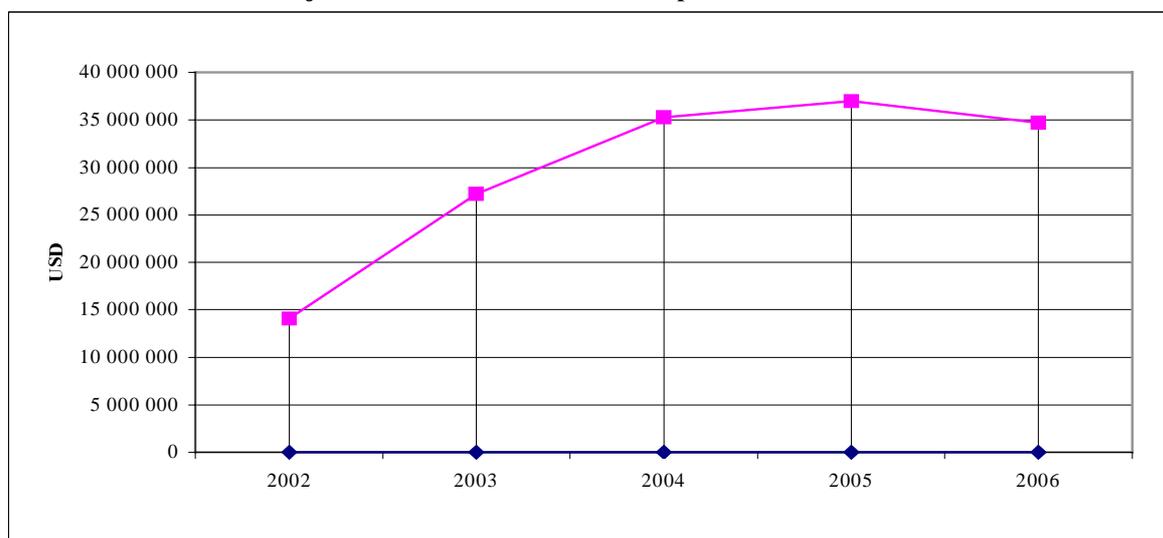
	Estimation précédente en VAN de 1999 pour 32 pays	Estimation actualisée en VAN de 1999 pour 34 pays ^a	Estimation actualisée en VAN de 2000 pour 34 pays ^a	Pourcentage du coût total
Coût total (sans le Libéria, la Somalie et le Soudan)	29,3	31,3	33,2	100
<i>Créanciers bilatéraux et commerciaux</i>	15,1	16,1	17,1	51
<i>Créanciers multilatéraux</i>	14,2	15,2	16,1	49
Coût total (y compris le Libéria, la Somalie et le Soudan)	37,3	39,2	41,6	125

^a Y compris les Comores et le Ghana

Source: Estimations des services du FMI et de la Banque mondiale (septembre 2001)

3. L'estimation actuelle du coût total exprimé en VAN de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette s'établit à 230 millions de Droits de tirage spéciaux (DTS) (289 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de 349,7 millions de DTS (439,5 millions de USD). Les projections indiquent que le coût annuel atteindra son niveau maximum en 2005, avec 37 millions de USD.

Projection du coût nominal total par année, 2002-2006



4. **Situation des pays.** Au 31 octobre 2001, 23 pays¹ avaient été déclarés admissibles à bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et l'Éthiopie est devenue admissible en décembre 2001. La Bolivie, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée tandis que le Burkina Faso, le Guyana et le Mali y sont parvenus dans le cadre initial. Cinq pays (le Bénin, le Burkina Faso, le Guyana, le Mali et le Sénégal) devraient atteindre leurs points d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée au

¹ En outre, la Côte d'Ivoire a été déclarée admissible à bénéficier d'un allègement de dette au titre du cadre initial, mais le point d'achèvement a été retardé.

début de 2002 et certains d'entre eux (par exemple le Burkina Faso) bénéficieront probablement de mesures d'allègement supplémentaires, compte tenu du résultat de l'examen de la soutenabilité de leur dette effectué lors du point d'achèvement.

5. Les mêmes 23 pays ont reçu au total 34 milliards de USD au titre d'engagements à l'allègement du service de la dette (dont plus de 2,5 milliards de USD déjà accordés par des institutions multilatérales en octobre 2001). Après application intégrale des mesures d'allègement de la dette dans le cadre initial et dans le cadre de l'Initiative renforcée ainsi que des autres réductions de dettes bilatérales ne relevant pas de l'Initiative PPTE, l'encours de la dette de ces pays en VAN aura été ramené de 54 milliards de USD à 21 milliards de USD. En moyenne, l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE abaissera les paiements au titre du service de la dette, qui représentaient 26% des recettes publiques avant les mesures d'allègement, à moins de 10% d'ici à 2005, c'est-à-dire à un chiffre inférieur à la moyenne actuelle des pays en développement non visés par l'Initiative, qui est de 21%. Parallèlement à la diminution projetée des paiements au titre du service de la dette, les engagements moyens de dépenses sociales tendant à réduire la pauvreté devraient s'accroître de plus de 50% entre 1999 et 2002, passant ainsi de 4,1 milliards de USD à 6,3 milliards de USD.

Tableau 2: Situation des 42 pays pauvres très endettés

PPTE parvenus aux points de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée (24) en décembre 2001	PPTE qui ne sont pas encore parvenus au point de décision (14)	Pays dont la dette est peut-être soutenable
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Zambie	Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Laos, Libéria, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo	Angola, Kenya, Viet Nam, Yémen
Pays parvenus aux points de décision et aux points d'achèvement: Bolivie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.		

6. D'importants efforts sont en cours pour amener les 14 pays qui ne sont pas encore parvenus au point de décision dès que les conditions le permettront. Tel devrait être le cas du Ghana et de la Sierra Leone au cours des prochains mois. Toutefois, une dizaine de ces pays sortent d'un conflit armé ou ont de sérieux problèmes d'arriérés, ou connaissent à la fois ces deux situations. Pour que les points de décision des pays en question ne soient pas trop retardés après que les conditions fixées lors du point de décision auront été remplies, les institutions financières internationales seront sans doute appelées à traiter la question des arriérés de façon synergique et novatrice. Les premiers pays dont le cas pourrait être soumis à l'examen du Conseil d'administration, peut-être dès la fin de 2002, sont la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, qui ont l'une et l'autre accumulé des arriérés significatifs. Les pourparlers sur le calcul de la dette, l'analyse de la soutenabilité de la dette et la capacité d'apurement des arriérés se poursuivent.

7. Jusqu'à présent, le FIDA s'est engagé à accorder aux 23 pays qui ont atteint le point de décision au 31 octobre 2001 un allègement de dette d'un montant total en VAN d'environ 132 millions de DTS (166 millions de USD). À supposer que soient rapidement remplies les conditions fixées lors du point d'achèvement et que l'allègement de la dette soit relativement concentré en début de période², cela représenterait quelque 191 millions de DTS en termes nominaux (240 millions de USD), étalés sur des durées différentes selon les pays et pouvant aller de 2 à 27 ans (pour Sao Tomé-et-Principe), voire même 35 ans (pour le Nicaragua).

² Allègement de 100% du service de la dette à compter du point d'achèvement jusqu'à ce que l'objectif en VAN soit atteint, sans allègement intérimaire sauf dans le cas de la Guinée-Bissau.



8. L'allégement de la dette effectivement accordé par le FIDA jusqu'en décembre 2001 s'élève à environ 14,9 millions de USD, dont quelque 9,7 millions de USD ont été couverts par des ressources extérieures et le reste par les ressources propres du FIDA.

III. LE CAS D'UN NOUVEAU PAYS: L'ÉTHIOPIE

9. En novembre 2001, les conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA) ont décidé de soutenir un vaste programme d'allégement de la dette de l'Éthiopie au titre de l'Initiative renforcée. Le fait que l'Éthiopie soit maintenant admise à bénéficier d'un allégement de sa dette dans le cadre de l'Initiative renforcée marque la reconnaissance de la part de la communauté internationale des bons résultats obtenus par ce pays en matière de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales et des progrès qu'il a accomplis en ce qui concerne son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

10. L'amélioration de la productivité agricole est l'un des principaux défis que l'Éthiopie doit relever pour se développer. L'agriculture fournit au pays 45% de son produit intérieur brut (PIB) et 85% de ses exportations. En outre, 88% de la population éthiopienne vit en milieu rural et est tributaire de la production agricole pour sa consommation. En 1999/2000, seulement 13% des terres potentiellement cultivables étaient utilisées, moins de 3% des terres cultivées étaient irriguées et l'agriculture était à 95% vouée à la subsistance. Le gouvernement s'est efforcé d'accroître la productivité agricole en mettant l'accent sur l'introduction de prix plus rémunérateurs, sur l'amélioration des pratiques culturales et sur la distribution d'engrais et de semences dans le cadre de son vaste programme d'intervention et de vulgarisation. Cependant, malgré l'augmentation significative de la production de céréales et plus généralement de la production agricole obtenue ces dernières années, la productivité animale et végétale reste l'une des plus faibles d'Afrique, et moins de 40% de la production agricole totale et de 30% des céréales alimentaires sont commercialisées. La productivité agricole ne pourra augmenter de façon appréciable que lorsque les conditions suivantes seront remplies: i) émergence d'un marché du secteur privé pour la fourniture d'intrants agricoles, qui a jusqu'à présent été retardée par le rôle dominant joué par les gouvernements régionaux dans la distribution directe des intrants aux agriculteurs et par la tendance à confier aux entreprises du parti le soin de fournir des intrants; ii) réduction du coût des transactions par l'introduction du classement et de l'inspection des céréales et par la publicité des prix des céréales; iii) extension du recours à l'irrigation; iv) amélioration de la sécurité foncière. Le déclencheur du point d'achèvement pour l'agriculture vise à améliorer la productivité en renforçant la concurrence sur le marché des engrais. Il a aussi pour but de consolider le rôle du secteur privé dans la fourniture d'engrais et de permettre au gouvernement de sortir du programme de vulgarisation et d'intervention après la phase de démonstration, qui ne doit pas durer plus de deux ans. Le plan de dépenses du gouvernement affectées à la lutte contre la pauvreté prévoit de consacrer les ressources dégagées de 2000 à 2003 par l'Initiative pour la réduction de la dette à une augmentation des dépenses courantes et d'équipement dans le secteur de l'agriculture et des ressources naturelles, pour les porter de 2,4% à 3,8% du PIB. Le programme de coopération du FIDA avec le pays reflète pleinement ces préoccupations et ces objectifs, en ce qui concerne à la fois la fourniture de services aux agriculteurs et le calendrier de la réforme des institutions et des politiques.

11. En juillet 2001, année de base, la VAN de la dette éthiopienne (après application des mesures traditionnelles d'allégement de la dette) représentait 284% des recettes d'exportation. Dans le cadre de l'Initiative renforcée, un pays peut être admis à bénéficier d'une aide si la VAN de sa dette extérieure dépasse 150% de ses recettes d'exportation. Pour l'abaisser à ce ratio, tous les créanciers multilatéraux devraient accorder une réduction de 47,2% de la VAN de leurs créances en cours le 7 juillet 2001. L'allégement total consenti par tous les créanciers de l'Éthiopie représenterait 1,275 milliards de USD en VAN. Sur la base d'une répartition proportionnelle de la charge financière, la part des créanciers bilatéraux se montera à 482 millions de USD et celle des prêteurs commerciaux à 30 millions de USD. Les créanciers multilatéraux consentiront une réduction de dette de 763 millions de USD en



VAN. Le Conseil d'administration du FIDA est invité à approuver une contribution du FIDA à l'allégement de la dette éthiopienne, d'un montant de 12,4 millions de DTS (15,5 millions de USD) en VAN de 2001. D'après les premières estimations, ce chiffre équivaldrait à 17,2 millions de DTS en valeur nominale, répartis sur une dizaine d'années.

12. Il convient de remarquer que si le ratio dette-exportations en VAN de l'Éthiopie devrait, d'après les prévisions, tomber à 150% au cours de l'année de base (2000/2001), on prévoit qu'il augmentera par rapport à ce pourcentage jusqu'en 2006/2007, puis descendra à un niveau sensiblement inférieur à 150% et se maintiendra ensuite à ce niveau. En outre, compte tenu de l'octroi prévu d'un allégement bilatéral supplémentaire qui s'ajoutera à celui consenti dans le cadre de l'Initiative renforcée, l'objectif de soutenabilité pourrait être immédiatement atteint.

13. L'Éthiopie parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée lorsque les conditions suivantes auront été remplies: i) engagement continu en faveur du programme économique et financier soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI; ii) réalisation d'un DSRP complet par un processus participatif et d'un premier rapport annuel sur la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, approuvé dans ses grandes lignes par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale; iii) mise en oeuvre efficace d'un certain nombre de réformes dans des domaines structurels et sociaux essentiels; iv) confirmation de la participation d'autres créanciers à l'opération d'allégement de la dette. Comme on l'a vu plus haut, un des déclencheurs du point d'achèvement flottant pour l'Éthiopie en ce qui concerne l'agriculture, qui présente un intérêt particulier pour le programme du FIDA dans ce pays, est la mise en oeuvre satisfaisante du plan d'action convenu avec l'IDA qui vise à renforcer la compétitivité et l'efficacité du marché des engrais. Ce plan prévoit des indicateurs contrôlables et des rapports d'évaluation semestriels à partir de décembre 2002.

IV. TRANSFERT DE RESSOURCES AU COMPTE DU FONDS FIDUCIAIRE DU FIDA POUR L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

14. À sa vingt et unième Session, le Conseil des gouverneurs a autorisé la création d'un Fonds fiduciaire aux fins de financer l'allégement de la dette une fois que les pays atteignent leur point d'achèvement. Comme indiqué dans le document EB 98/65/R.8/Rev.1, il était entendu, lorsque le Conseil des gouverneurs a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative, que le FIDA serait tenu périodiquement (à mesure que de nouveaux pays deviendraient admissibles à un allégement effectif de la dette) de transférer des fonds de ses ressources internes sur le Fonds fiduciaire. Ainsi, le Fonds fiduciaire reçoit des ressources provenant du FIDA lui-même et aussi, jusqu'à présent, des Pays-Bas et de l'Allemagne, qui ont expressément affecté ces ressources extérieures supplémentaires au financement de la participation du FIDA à l'Initiative. Le Fonds fiduciaire compense les comptes de prêts des pays concernés auprès du FIDA à hauteur des réductions convenues de remboursement de dette au titre de l'Initiative; il rembourse les remises de dette au fur et à mesure et pour autant que des ressources sont disponibles.

15. Les montants transférés jusqu'à présent par le FIDA s'élèvent à 18,7 millions de USD, conformément aux autorisations données par le Conseil d'administration en décembre 1998 et en avril 1999. Au 31 décembre 2001, les paiements effectués par le Fonds fiduciaire au titre de l'allégement de la dette s'établissaient au total à 14,9 millions de USD.

16. **Le Conseil d'administration est informé que le Président du FIDA effectuera à partir des ressources internes du FIDA des transferts au Fonds fiduciaire équivalant à 14 millions de USD en 2002 et à 27 millions de USD en 2003, à mesure que ces montants deviendront nécessaires pour contribuer à financer les engagement du FIDA au titre de l'Initiative.** En outre, si le solde disponible dans le Fonds fiduciaire est insuffisant pour couvrir les allégements de dette à mesure qu'ils



se présentent, le Conseil d'administration sera informé des nouveaux transferts à effectuer à partir des ressources internes du FIDA.

V. POINT SUR LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LE FIDA POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

17. **Ressources extérieures supplémentaires ayant fait l'objet d'engagements fermes.** Afin de contribuer aux ressources dont le FIDA a besoin pour l'Initiative initiale et de sauvegarder la capacité du Fonds à financer de nouveaux prêts, le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé une contribution complémentaire de 26,62 millions de florins néerlandais (environ 15,4 millions de USD au taux de change en vigueur lors de l'annonce) dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. En outre, en 2001, le Gouvernement allemand a affecté 15 millions de deutsche marks (environ 7 millions de USD) de ses contributions au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale à la couverture de la dette à l'égard du FIDA, ce montant devant être décaissé sur une période de trois ans. Outre ces contributions des Pays-Bas et de l'Allemagne, la participation du FIDA à l'Initiative est actuellement financée par des ressources internes qui auraient été autrement disponibles pour des engagements de prêts et de dons supplémentaires dans le cadre du programme de travail.

18. Le FIDA a en outre reçu les engagements officiels suivants: i) jusqu'à 3 millions de USD sur les ressources affectées par la Suisse au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale; ii) 120 millions de francs belges (2,97 millions d'euros) sur les ressources que la Belgique s'est engagée à verser au même Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale; iii) une contribution complémentaire de 3,72 millions d'euros annoncée par l'Italie pour contribuer à couvrir les besoins du FIDA pour l'Initiative. Certains autres États membres, tels que la Suède, ont également indiqué qu'ils étaient prêts eux aussi à assumer une part équitable de la charge financière du FIDA liée à l'Initiative PPTE.

19. **Amplification des efforts du FIDA pour mobiliser des ressources.** Le 7 février 2001, le Président du FIDA a organisé une réunion informelle dont le but était d'amener les États membres à porter le même regard sur la situation des ressources du FIDA et sur ses besoins de financement au titre de l'Initiative et à adopter un point de vue commun sur l'équilibre nécessaire entre les ressources internes et les ressources externes destinées à financer la participation du FIDA à l'Initiative PPTE.

20. Les participants à la réunion ont noté et réaffirmé les principes essentiels qui ont présidé à l'élaboration de l'Initiative PPTE telle qu'elle a été approuvée par le Comité du développement Banque mondiale/FMI en 1999. Le premier de ces principes est celui de l'additionnalité - l'allègement de la dette doit s'ajouter à la nouvelle aide au développement accordée à des conditions très favorables pour soutenir les programmes de réduction de la pauvreté. Le deuxième principe est que l'allègement de la dette ne doit pas compromettre l'intégrité financière des institutions financières internationales participantes. Le principe d'un partage équitable du coût de l'Initiative a été également considéré comme essentiel.

21. Il a été rappelé lors de la réunion que le Conseil des gouverneurs avait approuvé la pleine participation du FIDA à l'Initiative PPTE, dans l'expectative que le Fonds s'efforcerait d'internaliser les coûts tout en réduisant autant que possible l'impact de sa participation à l'Initiative sur son programme de prêts annuel. Pour leur part, les États membres étaient invités à fournir directement au Fonds des ressources supplémentaires pour contribuer au financement de sa participation à l'Initiative ou à faciliter un accès équitable du FIDA aux ressources du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale.



22. Les participants ont pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la situation des ressources du FIDA ainsi que sur l'incidence actuelle de la participation à l'Initiative sur la structure des ressources du Fonds et sur les conséquences qu'elle devrait avoir à l'avenir. Ces informations comportaient une analyse des besoins généraux en ressources, fondée sur l'hypothèse d'un programme de prêts stable, sur les ressources disponibles, compte tenu d'une prévision prudente du produit des placements conforme à la nouvelle stratégie en la matière et sur l'hypothèse d'un recours plus large au pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Les résultats de cette analyse montrent que si des ressources supplémentaires ne sont pas mises à la disposition du Fonds, celui-ci se trouvera dans une situation permanente de déficit annuel de ses ressources nettes. Les hypothèses de base de cette analyse ont fait l'objet d'un débat au cours duquel on a fait remarquer la prudence de certaines projections de ressources. Il a toutefois été précisé que même si l'on retenait des hypothèses plus optimistes concernant le produit des placements et les futures reconstitutions, le Fonds aurait quand même un solde de ressources négatif et serait donc obligé d'avoir recours au PEA. En conséquence, le Fonds continuera, en l'absence de ressources supplémentaires, à être confronté à la réalité d'un rapport univoque entre le montant des allègements de dette qu'il consent et celui de nouveaux prêts qu'il peut accorder.

23. La réunion est parvenue aux conclusions générales suivantes:

- i) Il a été largement reconnu que la participation du FIDA à l'Initiative PPTE avait une incidence sur les opérations du Fonds et que, compte tenu des projections de ressources actuelles et futures, le programme de prêts continuerait à être affecté. Il a été convenu qu'il était nécessaire de réduire autant que possible l'impact de la participation à l'Initiative PPTE sur le programme de prêts du FIDA.
- ii) Les participants se sont largement prononcés en faveur du principe d'un accès équitable du FIDA au Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale. En outre, ils ont été d'accord pour estimer que la question de l'accès du FIDA à ce fonds fiduciaire devait être abordée lors de la prochaine réunion technique du Fonds fiduciaire dans le cadre de l'examen officiel des besoins globaux de financement pour l'Initiative. Certains participants ont indiqué que leur pays était disposé à soutenir l'accès du FIDA au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale par les procédures existantes; d'autres participants ont également fait savoir que leur pays était prêt à fournir des contributions directes au FIDA. De nombreux participants ont souligné l'importance d'une répartition équitable de la charge financière.
- iii) Bien qu'aucun accord ne se soit encore dégagé au sujet de la proportion des obligations du FIDA liées à l'Initiative PPTE qui devrait être couverte par des financements extérieurs supplémentaires, il a été reconnu que la position du FIDA à l'égard de l'Initiative était plus proche de celle de la Banque africaine de développement que de celle de la Banque interaméricaine de développement, étant donné l'importance des engagements du FIDA dans les PPTE en Afrique.
- iv) Le FIDA devait poursuivre son dialogue avec les États membres afin de recueillir auprès d'eux des suggestions qui lui permettraient de préparer la prochaine réunion technique du Fonds fiduciaire. À cet effet, la direction du FIDA devait élaborer une proposition de ratio approprié entre ressources internes et ressources externes pour le financement des obligations au titre de l'Initiative PPTE. Certains participants ont exprimé l'avis que, sur la base de cette proposition, il serait utile d'organiser une autre réunion des donateurs participant à l'Initiative avant la prochaine réunion technique.

VI. RECOMMANDATIONS

24. Il est recommandé que le Conseil d'administration:

- i) prenne note de la situation relative à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et à la participation du FIDA à cette initiative;
- ii) approuve la contribution proposée à la réduction de la dette de l'Éthiopie à l'égard du FIDA, au 7 juillet 2001, pour un montant de 12,4 millions de DTS en VAN de 2001. Cet allégement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

DÉCIDE: Qu'une fois que le Fonds, après que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que l'Éthiopie a rempli les conditions fixées pour l'allégement de sa dette dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, le FIDA réduira la valeur de la dette de l'Éthiopie à son égard en diminuant dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à l'égard du FIDA (principal, commission de services et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles après le point d'achèvement, à concurrence d'un montant total de 12 400 000 de DTS en VAN de 2001;

- iii) prenne note de ce que le Président du FIDA transférera des ressources internes du FIDA au compte du Fonds fiduciaire des montants équivalant à 14 millions de USD en 2002 et à 27 millions de USD en 2003, au fur et à mesure des besoins;
- iv) note et appuie les efforts déployés par le FIDA pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires afin de contribuer au financement de sa contribution à l'Initiative PPTE.